

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|---|-----------------------------|---------------------------------------|--|
| Nom de l'exploitant CYNTHIA BERGERON | Numéro de permis 2013228 | Date d'inspection Le 07 avril 2020 | |
| Nom de l'établissement Garderie chez Cyn | | Numéro de téléphone (506) 284-3280 | |
| Adresse 114 chemin Rang 7 Et 8 Kedgwick NB E8B 1W1 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud | | Titre du poste Inspectrice | |

| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
|--|--------------|--------------------------------|-------------------------------------|
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance-maladie de l'enfant, Commentaires : La lacune est maintenant conforme. | 24(1)(b)(i) | 30 avr. 2020 | 24 févr. 2020 |
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin. Commentaires : La lacune est maintenant conforme. | 24(1)(b)(ii) | 30 avr. 2020 | 24 févr. 2020 |

| |
|---|
| <p>Commentaires généraux</p> <p>Les corrections ont été apportés la journée même de mon inspection. Aucune visite de suivi n'a été fait sur place, en raison de la Covid-19. La garderie est fermée pour cette période. Il n'y a donc aucun enfant lors du suivi. La garderie rencontre les exigences concernant la loi sur les services à la famille. La licence peut être renouvelée.</p> |
|---|

original signé par
Geneviève Abud

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 07 avril 2020

Date

original signé par
Cynthia Bergeron

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 07 avril 2020

Date